

PRÉSENTS : Mmes DONZEL Maryse, BARRACHIN Anne-Marie, GESLIN Doriane et AVET-FORAZ Emilie ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, BASTARD-ROSSET André et M. DÉLÉAN Pierre.

ABSENTS & EXCUSÉS : Mmes MARTINOD Agnès, ANDARELLI Marie et M. LARUAZ Francis.

A DONNÉ POUVOIR A : Mme MARTINOD Agnès donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET André ; M. LARUAZ Francis donne pouvoir à M. BARRUCAND Pierre.

A été élue secrétaire : Mme GESLIN Doriane

1. DEL-2021-13 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur Christian CHABRIER, Maire-adjoint chargé des finances, présente au conseil municipal, les budgets primitifs proposés pour 2021 – équilibrés en recettes et en dépenses – et qui se résument ainsi :

• BUDGET PRINCIPAL 2021 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	733 140.00 €
- Recettes :	733 140.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	2 476 200.00 €
- Recettes :	2 476 200.00 €

• BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2021 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	169 900.00 €
- Recettes :	169 900.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	200 903.50 €
- Recettes :	200 903.50 €

2. DEL-2021-14 : IMPÔT LOCAUX – VOTE DES TAUX 2021

Vu les lois des finances annuelles ;

Vu les orientations de la commune en matière de projet à venir ;

Compte-tenu de la réactualisation en Février 2021, de l'analyse financière prospective 2017-2020, réalisée par le cabinet AGATE sur demande des élus ;

Considérant que les recettes issues des 3 taxes locales ont progressé ces dernières années. Avec une pression fiscale moins élevée qu'à la moyenne nationale ;

Compte-tenu qu'à compter de l'année 2021 : - les communes ne votent plus de taux de TH (taxe d'habitation) ; - les communes ont obligation d'intégrer

la part départementale de 12.03 % dans la fixation de leur taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer pour l'année 2021 ainsi : - Taxe Foncière (Bâti) 23.66 % (soit 11.63% + 12.03%) ; - Taxe Foncière (Non Bâti) 47.36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter les taux pour l'année 2021, ainsi : **Taxe Foncière (Bâti) 23.66 % - Taxe Foncière (Non Bâti) 47.36 %**

3. DEL-2021-15 : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 – VERS LE BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Vu les lois des finances annuelles ;

Vu les orientations de la commune en matière de projet à venir ;

Compte-tenu de la réactualisation en Février 2021, de l'analyse financière prospective 2017-2020, réalisée par le cabinet AGATE sur demande des élus ;

Il est proposé de réaliser une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Eau & Assainissement sur l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE en fonction de l'exécution du budget** de verser le cas échéant une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Eau & Assainissement pour l'année 2021 : D'un montant maximum de : **20 000 €**
- Ce versement sera comptabilisé au niveau du Budget principal – en section dépenses de fonctionnement – au chapitre 65 - article 657364 et au niveau du Budget annexe Eau & Assainissement – en section recette de fonctionnement - au chapitre 74 – article 747

4. CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMUNAL : suivi du chantier

- Un point est fait sur l'avancée de la construction : pour le moment le planning est suivi.

- Le lot charpente est dans les temps pour une finalisation d'ici la fin du mois de mars du bardage.

5. DIVERS

- ✓ Concernant le circuit de la Plaine du Fier, les élus demandent que des panneaux signalétiques soient positionnées en début de sentier, sur le Chef-Lieu concernant les parkings ouverts au public pour se garer afin d'accéder à ce sentier pédestre.
- ✓ Sécurisation de l'accès à la Grotte de Lourdes, un retour en ce sens sera transmis au service du département pour ce projet de sécurisation par Monsieur le Maire.